

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOURGS SUR COLAGNE
DU JEUDI 09 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 09 mars le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur **Lionel BOUNIOL, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2023

Présents : Mme Évelyne ALCHER, M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, Mme Delphine CASTAN-LAHONDES, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Olivier FOLCHER, Mme Larissa FAGES, M. Franck GERVAIS, M. Martial MALIGES, M. Thomas MEISSONNIER, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Corinne MUNIER, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Sylvie PETIT, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Valérie PLAGNES, M. Pascal PRADEILLES, Mme Magali ROUSSET, M. Nicolas SALLÉS

Absents excusés : Mme Géraldine FABRE ayant donné procuration à M. Thomas MEISSONNIER

Absents :

Secrétaire de séance (à l'unanimité) : Magali ROUSSET

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 h.

Après avoir réalisé l'appel des présents :

- ↳ 22 élus sont présents,
- ↳ 1 élu est excusé et a donné procuration (Mme Géraldine FABRE)

⇒ **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2023**

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

⇒ **Désignation du secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET à l'unanimité**

⇒ **10/2023 - Subventions aux associations 2023**

Monsieur le Premier Adjoint présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des associations pour 2023. La commission Communication/Association, réunie le 03 mars dernier, a examiné l'ensemble des demandes.

Sur sa proposition, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le tableau de répartition des subventions ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Subvention 2023	OBSERVATIONS Ne participent pas au vote	VOTE
FOOT-BALL CLUB	4 200€		20 « Pour » 3 « Abstention » : Mme Larissa FAGES, M. Martial MALIGES et Mme Chantal MORERA
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	750€		21 « Pour » 2 « Abstention » : Mme Larissa FAGES et M. Martial MALIGES
LES ARCHERS DE LA FARE	1 500€		21 « Pour » 2 « Abstention » : Mme Larissa FAGES et M. Martial MALIGES
DANSE TRADITIONNELLE	300 €	Mme Larissa FAGES	21 « Pour » 1 « Abstention » : M. Martial MALIGES
LA QUATRETTTO	800 €		21 « Pour » 2 « Abstention » : Mme Larissa FAGES et M. Martial MALIGES
MOTO-CLUB COLAGNE	700 €		21 « Pour » 2 « Abstention » : Mme Larissa FAGES et M. Martial MALIGES

PETANQUE Monastérienne	950 €		21 « Pour » 2 « Abstention » : Mme Larissa FAGES et M. Martial MALIGES
COUVIGE	200 €		21 « Pour » 2 « Abstention » : Mme Larissa FAGES et M. Martial MALIGES
PHOTO CLUB	1 000€		20 « Pour » 3 « Abstention » : Mme Larissa FAGES, M. Martial MALIGES et Mme Chantal MORERA
PETIT PATRIMOINE	500€		21 « Pour » 2 « Abstention » : Mme Larissa FAGES et M. Martial MALIGES
Bibliothèque Chirac	500€		21 « Pour » 2 « Abstention » : Mme Larissa FAGES et M. Martial MALIGES
COMITE DES FETES ET D'ANIMATION DE CHIRAC	2 500€	Mme Larissa FAGES	21 « Pour » 1 « Abstention » : M. Martial MALIGES
CLUB DE L'AMITIE	500€	Mme Michèle CASTAN	20 « Pour » 2 « Abstention » : Mme Larissa FAGES et M. Martial MALIGES
AMICALE des POMPIERS	800€	Mme Larissa FAGES M. Martial MALIGES	21 « Pour »
APEL SAINTE- ANGELE	1 400€		21 « Pour » 2 « Abstention » : Mme Larissa FAGES et M. Martial MALIGES
APEP MARCEAU CRESPIN	1 400€		21 « Pour » 2 « Abstention » : Mme Larissa FAGES et M. Martial MALIGES
LES AMIS DE L'ECOLE CLAUDE ERIGNAC	1 400€		21 « Pour » 2 « Abstention » : Mme Larissa FAGES et M. Martial MALIGES
CARDIO COLLEGUES 48	500€	Mme Delphine CASTAN LAHONDES	20 « Pour » 2 « Abstention » : Mme Larissa FAGES et M. Martial MALIGES
DIANE MARVEJOLAISE	500 €		20 « Pour » 3 « Abstention » : Mme Larissa FAGES, M. Martial MALIGES et Mme Chantal MORERA
LA GAULE	150 €		21 « Pour » 2 « Abstention » : Mme Larissa FAGES et M. Martial MALIGES
LA CHASSE MONASTERIENNE	350 €		21 « Pour » 2 « Abstention » : Mme Larissa FAGES et M. Martial MALIGES
COMITE DES FETES LE MONASTIER	2 500€	Mme Géraldine FABRE M. Éric MIEUSSET	19 « Pour » 2 « Abstention » : Mme Larissa FAGES et M. Martial MALIGES
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE VOLMANIERES	200€	Mme Sylvie PETIT	19 « Pour » 3 « Abstention » : Mme Larissa FAGES, M. Martial MALIGES et Mme Chantal MORERA
UN BUS POUR LE SENEGAL	150€	M. Thomas MEISSONNIER	20 « Pour » 2 « Abstention » : Mme Larissa FAGES et M. Martial MALIGES

ENSEMBLE CONTRE LE CANCER	200€		21 « Pour » 2 « Abstention » : Mme Larissa FAGES et M. Martial MALIGES
LOZ TAO YIN	150€		20 « Pour » 3 « Abstention » : Mme Larissa FAGES, M. Martial MALIGES et Mme Chantal MORERA
Club hippique du Gévaudan	600€		21 « Pour » 2 « Abstention » : Mme Larissa FAGES et M. Martial MALIGES
TOTAL	24 700€		

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Remarque :

- ↳ Aucune inflation sur les montants accordés.
 - ↳ Madame Chantal MORERA précise que le foot a une subvention sur évaluée par rapport aux autres associations. Il est à noter que 700 € sont octroyés pour le tournoi du cœur.
 - ↳ Madame Larissa FAGES évoque la subvention sollicitée par « cardio collègues 48 » à hauteur de 1 000 € en rappelant que l'association a distribué, aux 3 écoles de la commune, 3 valises pédagogiques pour les premiers secours, adaptées au cycle scolaire 1, 2 et 3. La commission a reconduit le même montant que l'année précédente.
 - ↳ Madame Chantal MORERA note que l'association pour la sauvegarde de l'église de Volmanières est privée et concerne le patrimoine.
 - ↳ Madame Larissa FAGES fait le constat que les pourcentages des subventions octroyées oscillent entre 5% et 22% du budget des associations.
- En réponse, il est précisé que les budgets ne sont pas forcément représentatifs du réalisé et qu'il ne faut pas se baser sur un pourcentage. La commission s'est basée sur des montants octroyés déjà disparates depuis des années. Il ne faut pas oublier que le prêt de salle et de matériels à titre gratuit est un avantage non négligeable pour beaucoup d'associations.
- ↳ Après beaucoup de remarques sur les montants proposés, Monsieur Gérald MENRAS précise que la commission a déjà travaillé sur ce type de remarques et propose que le fruit de son travail soit soumis au vote des élus. Le Conseil Municipal se doit de respecter le travail réalisé par cette commission et de voter en conséquence, par l'abstention ou le vote contre. Il est rappelé que l'année dernière, le Conseil Municipal avait eu le même débat.

⇒ **11/2023 - Achat d'une grange à Moriès**

Monsieur le Maire expose que la commune a sollicité la Communauté de Communes du Gévaudan, dans le cadre de ses compétences en matière de PLUI, afin d'exercer son droit de préemption sur le bien sis à Moriès et appartenant à Monsieur ALLE André cadastré 113 D 324 afin de mener un projet d'aménagement et de verdissement de l'espace public.

La Communauté de Communes doit rétrocéder ce bien à la commune selon les mêmes conditions d'acquisition. Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir auprès de la communauté de Communes le bien sis à Moriès, commune de Bourgs sur Colagne cadastré 113 D 324 d'une superficie de 270 m² pour un montant de 19 170 euros,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre en charge les frais de l'acte de la SCP BOULET à Marvejols pour un montant de 1 170 euros,
- Autorise Madame Michèle CASTAN, Maire Déléguée de Chirac à signer l'acte en l'absence de Monsieur le Maire.

Remarque :

- ↳ Il n'est pas prévu la démolition de la grange.
- ↳ Pour la commune, il s'agit d'une réserve foncière avec possibilité d'aménagement.

⇒ **12/2023 - Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert et de l'ADEME pour la rénovation énergétique de l'école de Chirac dans le cadre de sa réhabilitation**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation et transformation de l'école de Chirac en 6 logements.

Lors de sa réunion du 26 janvier 2023, le Conseil Municipal a validé le plan de financement et les demandes de subvention auprès de l'Etat sur la partie DETR pour le projet d'ensemble.

La possibilité de mobiliser le Fonds Vert et l'ADEME sur la rénovation énergétique des bâtiments est désormais proposée, la commune ayant optée pour l'installation d'une pompe à chaleur géothermique, sur champs de sondes et d'un chauffe-eau thermodynamique.

Les priorités données sont, dans l'ordre, les suivantes :

- 1) sobriété : un effort conséquent est mis sur l'isolation afin de réduire drastiquement les besoins de chauffage.
- 2) efficacité : le système de chauffage vieillissant sera remplacé par un nouveau système performant.
- 3) énergie renouvelable : installation d'un système de chauffage par géothermie sur champs de sondes.

En tenant compte d'un litre de fioul à 1,3 € T.T.C. et d'un kWh électrique à 0,18 € T.T.C., les économies générées sur le poste chauffage et production d'eau chaude sanitaire, seraient de l'ordre de **14 982 € par an**.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Montant H.T. du lot chauffage – sanitaire - VMC	203 837 €
Aide ADEME mobilisable (30,6 MWh d'énergie extraits du sol)	30 600 €
Aide FONDS VERT sollicitée (65 % du montant € HT du lot)	132 469 €
Participation de la commune (20 %)	40 768 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès du FONDS VERT dans son volet « rénovation énergétique des bâtiments »,
- Décide de solliciter le FONDS VERT pour un montant de subvention de 132 469 euros et de 30 600 euros pour l'ADEME sur une assiette de 203 837 euros,
- Etablit le plan de financement comme suit :

Montant H.T. du lot chauffage – sanitaire - VMC	203 837 €
Aide ADEME mobilisable (30,6 MWh d'énergie extraits du sol)	30 600 €
Aide FONDS VERT sollicitée (65 % du montant € HT du lot)	132 469 €
Participation de la commune (20 %)	40 768 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs aux présentes.

⇒ **13/2023 - Programme de labellisation «Villes et Villages Fleuris » 2023**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Départemental a sollicité toutes les communes de Lozère pour participer à l'opération « Villes et Villages Fleuris » dans le cadre de sa stratégie touristique.

Il s'agit d'un label reconnu par 90% des personnes interrogées qui valorise l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie, du bien-être des habitants, de la préservation du territoire et pour un développement durable de leur territoire.

Pour la commune, il s'agit de se positionner sur l'obtention d'un label 1^{ère} fleur qui doit répondre à 49 critères dont 5 à réaliser et 44 à initier. Cette labellisation est une valorisation innovante et ludique des sites patrimoniaux et des villages.

Le Village Fleuri reflète une image attractive et accueillante de la commune, soucieuse du respect de la nature et de l'environnement et développe l'attractivité touristique, économique, résidentielle et commerçante.

Il s'agit par ailleurs de donner une place privilégiée au végétal dans l'aménagement de l'espace public et à l'humain.

La première étape est la participation à la réunion de préparation des candidats par le CAUE et le Département le 29 mars 2023.

Les cinq premiers critères pour obtenir le label sont les suivants :

1. Réaliser un dossier de présentation sur la base d'un projet municipal à remettre pour le 30 avril 2023
2. Organiser une visite du village
3. Désigner l'élu en charge de la thématique et présentation du service technique
4. Démontrer la motivation de la commune
5. Concentrer les actions sur les centres de villages

L'appui du CAUE et du Département sera permanent.

Monsieur le Maire propose de désigner l'élu en charge du projet et de constituer un groupe de travail pour définir le projet municipal.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de se porter candidat à l'obtention du label «Villes et Villages Fleuris » 2023 « 1^{ère} fleur »,
- **Désigne** Monsieur Olivier FOLCHER en charge du projet,
- **Décide** de créer un groupe de travail afin de déterminer le projet municipal,
- **Désigne** comme membres du groupe de travail :
 - Madame Larissa FAGES,
 - Monsieur Olivier FOLCHER,
 - Monsieur Franck GERVAIS,
 - Monsieur Éric MIEUSSET,
 - Madame Marie ROCHEAU.

Remarque :

↳ Cette labellisation est gratuite pour la commune.

⇒ **14/2023 – Charte d'engagement des employeurs publics lozériens - CDG48**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L452-35,

Vu la délibération du Conseil d'Administration N°2022_063 du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère (CDG 48) du 30 septembre 2022, portant sur la charte d'engagement des employeurs publics lozériens,

La charte proposée par le Centre de Gestion 48 a été transmise aux conseillers municipaux préalablement à la séance.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la charte d'engagement des employeurs publics lozériens du CDG 48 telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la charte annexée à la présente avec le CDG 48.

Remarque :

↳ Pour les élus Mme Chantal MORERA et Monsieur Martial MALIGES, cette charte n'a pas d'intérêts.

⇒ **Décision du Maire :**

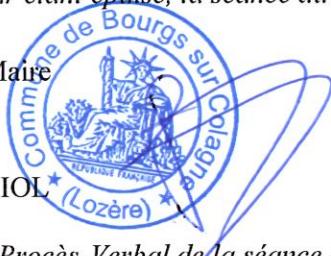
- ↳ Devis signé le 23/02 pour la mise en place, à l'entrée de Chirac, d'un mât solaire pour alimenter le réseau de la caméra centrale.
- ↳ Signature de la convention pour paraître dans la brochure des gîtes.

⇒ **Questions diverses**

- ↳ Pour information, une enquête sur les trains de nuit dans le massif central est en cours. Elle est en ligne sur internet et sera transmise par mail aux élus afin d'y répondre.
- ↳ Sollicitation de l'OGEC de l'école privée Sainte Angèle sur la réévaluation du forfait : la collectivité a l'obligation de financer les écoles privées en fonction du financement des écoles publiques, sur les frais de fonctionnement, soit aujourd'hui 354.50 € par enfant pour les primaires et 779.26 € par enfant en maternelle. L'étude est en cours. En fonction du résultat de l'étude, le forfait sera revu ou pas dès cette année.
Le calcul du forfait n'est pas recalculé chaque année.
- ↳ Sollicitation de l'association « Bouge ton coQ » : elle accompagne les communes pour créer un réseau d'épiceries associatives. Une réunion publique est prévue le mercredi 24 mai 2023 à 18h – salle Colluci. Un questionnaire préalable sera adressé à la population.
En fonction de l'intérêt des habitants sur la démarche, le projet sera réalisé ou pas. Pour la commune, il faut mettre à disposition un local (ex : préau de l'ancienne école ou en dessus des anciens ateliers de Chirac), la gestion est sous forme associative.
- ↳ Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 6 avril 2023 et sera consacré au vote du budget (rénovation des appartements et entretien des anciens, aménagement, ...)
- ↳ Concernant la pose d'un abri bus au rond-point du Monastier, le dossier est en cours mais la Commune est dans l'attente d'acquérir un morceau de terrain en contrebas de la route.
- ↳ Le bureau d'étude FREDON propose un atelier participatif pour la végétalisation des abords de l'église de Chirac le 5 avril entre 17h30 et 19h. La Région Occitanie a retenu le projet « îlots de chaleur dans le cœur de Chirac ».
- ↳ Inauguration de la bibliothèque de Chirac, de l'appartement au 1^{er} étage de la bibliothèque et des casiers, le vendredi 12 mai à 18h. La date a été arrêtée avec le Département pour sa présence ce jour-là.
- ↳ La journée citoyenne se tiendra le samedi 3 juin 2023 de 8h45 à 13h.
- ↳ La journée des associations aura lieu le 9 septembre 2023
- ↳ Monsieur Pascal PRADEILLES fait un compte rendu de la réunion de l'association « le rucher école », concernant la présence des frelons asiatiques sur notre commune et des dégâts qu'ils font. Il rappelle l'importance du piégeage au printemps.
- ↳ SIVOM Aubrac Sud Colagne : un nouveau bureau a été élu souhaitant reprendre l'agrandissement et l'aménagement des locaux à Bonnecombe. Monsieur le Maire souhaite connaître le plan de financement sur les 5 prochaines années et comment cela va impacter le budget de chaque contribuable sur le foncier.
- ↳ Monsieur Thomas MEISSONNIER informe que le terrain de tennis de Chirac, mais également celui du Monastier sont recouverts de mousse. Est-il possible de les passer aux karchers ?
Cela pourrait être réalisable avec la journée citoyenne.
- ↳ Madame Chantal MORERA demande où en est le fléchage pour la bibliothèque de Chirac et le Monastier ? La signalétique est réalisée par le PNR pour le Monastier et le dossier est en cours. Le fléchage de Chirac est à déplacer.
- ↳ Madame Chantal MORERA informe que sur les abords de la Colagne, la végétation est à nouveau envahissante. Le panneau de « baignade interdite » a disparu.
- ↳ Madame Marie ROCHETEAU souhaiterait que les associations de la commune qui affichent des évènements enlèvent rapidement les affiches une fois l'animation terminée.
- ↳ Madame Géraldine FABRE a demandé de rajouter des parkings vélo à proximité des parcs de jeu et à proximité des arrêts de bus.
- ↳ Madame Isabelle PÉRIÉ demande où en est le « parcours photo » ? La commune est dans l'attente de la réponse des bâtiments de France. Malgré ce blocage, le projet avance.

L'ordre du jour étant épousé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h49.

Monsieur le Maire



Lionel BOUNIOL

Madame La Secrétaire de séance


Magali ROUSSET